

CAPSTAR™ Petit Chien 11,4 mg Comprimés

Date de création : 19-10-2018

Date de mise à jour : 14-04-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Chiens.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Traitement des infestations par les puces (*C. felis*).

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale

Posologie



La dose minimale efficace est de 1 mg/kg avec les recommandations suivantes :

Un comprimé doit être administré aux petits chiens d'un poids de 1 kg à 11 kg lorsqu'une infestation par les puces est identifiée. La fréquence du traitement dépend du degré d'infestation. Dans le cas d'infestation sévère, il peut être nécessaire de traiter les animaux chaque jour ou un jour sur deux, jusqu'à élimination totale des puces. Le traitement peut être répété en cas de réapparition des puces. Il ne faut pas administrer plus d'un traitement par jour.

Les comprimés doivent être administrés par voie orale avec ou sans nourriture. Pour faciliter l'administration, les comprimés peuvent être cachés dans une petite quantité de nourriture juste avant la prise.

Le produit n'a pas d'activité rémanente. Pour prévenir la ré-infestation, il est recommandé de l'associer à un médicament permettant de traiter les stades immatures des puces.

Le vétérinaire peut établir un programme de traitement approprié.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un comprimé de 100 mg contient:

- Substance active:

Nitenpyram 11,4 mg

Principes actifs / Molécule

Nitenpyram

Forme pharmaceutique

Comprimé

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Usage vétérinaire

Temps d'attente

Propriétés

Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : autres antiparasitaires externes pour usage systémique.

Propriétés pharmacodynamiques

Le nitenpyram, principe actif, appartient à la classe des néonicotinoïdes. Il se lie aux récepteurs cholinergiques de type nicotinique spécifiques des insectes en les inhibant. Il interrompt la conduction nerveuse chez la puce adulte, ce qui entraîne sa mort. Le nitenpyram n'inhibe pas l'acétylcholinestérase.

L'effet sur les puces (*Ctenocephalides felis*) est visible 15 à 30 minutes après l'administration à l'animal hôte. Cela coïncide avec le premier repas sanguin des puces, alors que la concentration sanguine efficace du médicament est atteinte. L'efficacité contre les puces est de 95 à 100 % dans les 6 heures suivant l'administration et de 100 % dans les 24 heures, sans activité résiduelle.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale chez le chien, l'absorption du nitenpyram est rapide et supérieure à 90 %. La prise de nourriture n'influe pas sur l'absorption du nitenpyram. La concentration sanguine maximale est atteinte en 30 à 120 minutes chez le chien à jeun. La demi-vie d'élimination est de 4 heures. Plus de 90 % est excrété dans les urines, en une journée, principalement sous forme inchangée.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Non connues.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Au cours de la première heure après l'administration, il est possible que des démangeaisons plus intenses se manifestent chez l'animal hôte. Cela est dû à la réaction des puces au produit. Dans de très rares cas, cela peut se manifester par des signes transitoires d'hyperactivité, d'halètement, de vocalises et de toilettage/léchage excessif.

Des signes neurologiques transitoires tels que des tremblements musculaires, de l'ataxie et des convulsions ont été rapportés dans de très rares cas.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi

Aucune.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Ne pas utiliser chez l'animal âgé de moins de 4 semaines ou pesant moins de 1 kg, aucune étude n'ayant été réalisée pour ces classes d'animaux.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Le nitenpyram peut être administré aux femelles en gestation ou en lactation. Les études menées sur animaux de laboratoire (rats et lapins) n'ont mis en évidence aucun effet tératogène ou fœtotoxique. L'innocuité du produit a été démontrée chez les chiennes gestantes ou allaitantes.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Le nitenpyram est bien toléré par les chiens. Un surdosage allant jusqu'à 70 mg/kg chez le chien est asymptomatique. Des effets secondaires tels que salivation, nausées, selles molles, convulsions ou baisse d'activité peuvent être observés à des posologies plus fortes, la sévérité augmentant avec la dose. Les symptômes disparaissent rapidement et le retour à la normale est complet en 24 heures grâce à l'élimination rapide du nitenpyram. Aucun effet indésirable cliniquement significatif n'a été observé lors d'une administration quotidienne pendant 6 mois chez le chien.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues. Aucun effet indésirable n'a été observé lors de l'administration simultanée de nitenpyram et d'autres médicaments vétérinaires, comme des produits anti-puces d'usage courant, des anthelminthiques, des vaccins ou des antibiotiques.

Incompatibilités

Sans objet.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

Elanco
Heinz-Lohmann-Strasse 4
27472 Cuxhaven
Allemagne

Classification ATC Vet

- QP53BX02

Laboratoire



ELANCO FRANCE
24, boulevard Vital Bouhot
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01.55.49.35.29

Fax : 01.55.49.36.70

<http://www.elanco.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/6331451 9/2018

Présentation et quantité

CAPSTAR™ Petit Chien 11,4 mg Boîte de 1 plaquette thermoformée de 6 comprimés

Code GTIN : 05420036940401